



Artisans, commerçants,
vous êtes en centre-bourg
ou en zone rurale,
bénéficiez jusqu'à

35 % d'aides !

Vous souhaitez rénover votre boutique ?

**Vous souhaitez investir dans du matériel
pour développer votre activité ?**

**Vous avez un projet
de création d'entreprise ?**

**>>> Entreprises
éligibles à ce
dispositif**

- les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers,
- les entreprises commerciales et de services, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés.

>>> Sont subventionnables

- les investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité du local, façade, éclairage, enseigne, décoration, aménagement intérieur, frais de maîtrise d'œuvre, etc.),
- les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau métallique, etc.),
- les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage, etc.),
- les investissements matériels (matériel forain d'étal, véhicules utilitaires, équipements numériques, etc.).

**>>> Subventions
jusqu'à 35 %
pour 2 500 €
à 75 000 € HT
d'investissement
(Agglo, Région,
État, Leader).**

**La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
vous accompagne dans tous vos projets**

Renseignez-vous : CCI 04 71 09 90 00 - CMA 04 71 02 34 56

Ce dispositif est dédié aux entreprises de l'économie de proximité s'adressant à la population locale.

